

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 09 décembre 2013 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire Bernard Naud, mesdames les conseillères Émilie Garneau et Carmen Marquis et messieurs les conseillers Christian Caron, Denis Beaulieu, Gaétan Falardeau et Francis Marcotte, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

2013-12-01

Ordre du jour.

Il est proposé par M. Christian Caron
et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

2013-12-02

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2013.

Il est proposé par Mme Émilie Garneau
et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2013 soit adopté tel que déposé et lu.

Dépôt du rapport de la maire sur la situation financière de la municipalité de Saint-Alban

M. Bernard Naud maire, fait lecture du rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité et le dépose au conseil.

Une copie sera expédiée dans la municipalité.

Dépôt de la liste des contribuables ayant des soldes à payer.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des contribuables ayant des soldes à payer au 09 décembre 2013, pour un montant total de 79 496.86 \$

2013-12-03

Appui à la motion M-441, déposé à la chambre des communes par le député de Laurentides-Labelle, M. Marc-André Morin.

Attendu que les conflits d'usage, les impacts environnementaux et le danger pour la sécurité engendrés par la navigation motorisée sont apparus comme des problématiques prioritaires par les acteurs de l'eau de notre territoire, à la suite de consultations publiques et de rencontre de concertation sur les enjeux de l'eau.

Attendu que des associations de lacs et des instances municipales ont amorcé des démarches pour demander des restrictions de navigation sur leurs plans d'eau.

Attendu que le processus actuel qui permet à une municipalité de demander des restrictions sur les plans d'eau auprès de Transports Canada est long, complexe et coûteux;

Attendu que les instances municipales sont très près des enjeux des citoyens visant l'eau et bien placés pour proposer des changements concernant la gestion des eaux sur leur territoire;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

De demander à la Chambre des communes d'appuyer la motion M-441, déposée par le député Marc-André Morin, visant à faciliter la gestion des embarcations sur nos lacs et rivières en procédant à une révision du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments afin d'offrir aux municipalités un outil rapide, prévisible et efficace pour gérer les plans d'eau de leur territoire.

2013-12-04

Demande de contribution financière – Defi espagnol 2014 de l'École secondaire St-Marc.

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau et unanimement résolu :

Que la Municipalité accorde une aide financière de 50.00 \$ à l'École secondaire St-Marc pour le Défi espagnol 2014.

Avis de motion du règlement 219 Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Alban

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller municipal M. Denis Beaulieu que lors d'une séance ultérieure, tenue à un jour ultérieure, le règlement 219 Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Alban sera adopté.

2013-12-05

Octroi du contrat de financement du 214 décrétant des travaux d'aqueduc dans le rang Saint-Joseph Est, prévoyant une dépense de 96 000 \$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 32 000 \$, remboursable en 10 ans.

Considérant que les travaux prévus au règlement 214 ont engendré une dépense finale de 81 968.96 \$

Considérant que conformément au règlement d'emprunt numéro 214, une portion correspondant au 2/3 de la dépense est subventionnée par le Programme infrastructure Québec-Municipalités (PIQM) et que la Municipalité souhaite procéder au financement du 27 332.97 \$ non subventionné par un emprunt avec remboursement en capital et en intérêts;

Considérant que l'institution financière de la Municipalité, Le Centre financier aux entreprises Desjardins Québec-Portneuf a offert les conditions de financement suivantes :

- Période d'amortissement de 10 ans;
- Terme de 5 ans;
- Taux d'intérêt fixe de 4.87 % l'an, payable semestriellement;
- Remboursement annuel en capital de 2733.30 \$

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Falardeau et unanimement résolu :

Que le contrat de financement de 27 332.97 \$ soit octroyé au Centre financier aux entreprises Desjardins Québec-Portneuf, aux conditions ci-haut mentionnées;

Que M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire trésorier ou Mme Denise Trépanier, secrétaire trésorière adjointe, soient autorisés(es) à signer tous les documents nécessaires ou utiles aux présentes;

2013-12-06

Délégation des représentants de la Municipalité au sein de la Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf.

Il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que M. Bernard Naud, maire et M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier, soient nommé représentant de la municipalité de Saint-Alban au sein du conseil d'administration de la Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf;

Que cette résolution remplace la résolution numéro 2011-06-17.

2013-12-07

Délégation du représentant suppléant de la Municipalité au sein de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau
et unanimement résolu :

Que M. Francis Marcotte, conseiller municipal au siège numéro 5, soit nommé représentant suppléant de la municipalité de Saint-Alban et qu'il soit autorisé, en cas d'absence de M. Bernard Naud, à siéger au sein du conseil exécutif et du conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

2013-12-08

Délégation du représentant de la Municipalité au sein du comité des loisirs de l'ouest de Portneuf.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que Mme Émilie Garneau, conseillère municipale au siège numéro 2, soit nommée représentante de la municipalité de Saint-Alban au sein du Comité de loisirs de l'ouest de Portneuf;

Que Mme Stéphanie Genest, responsable des loisirs, soit nommée substitut en cas d'absence de Mme Émilie Garneau.

2013-12-09

Nomination du conseiller municipal responsable des questions familiales (RQF).

Il est proposé par M. Francis Marcotte
et unanimement résolu :

Que M. Denis Beaulieu, conseiller municipal au siège numéro 3, soit nommé Responsable des questions familiales (RQF) de la municipalité de Saint-Alban.

2013-12-10

Affectation de dépenses 2013 aux surplus affectés, non affectés et aux fonds réservés appropriés

Considérant que la municipalité doit déterminer le mode de financement de certaines dépenses 2013.

Il est proposé par Mme Émilie Garneau
et unanimement résolu :

Que don de 1 000.00 \$ à la Croix rouge canadienne pour les sinistrés de Lac Mégantic soit pris à même les surplus non affectés;

Que le projet de mise à niveau des génératrices pour l'eau potable (59 504.42 \$) soit financé par le programme TECQ 2010-2013 pour un montant de 44 500.00 \$, par les surplus affectés du réseau d'aqueduc de la rivière Blanche pour un montant de 2 167.31 \$ et par les surplus affectés du réseau d'aqueduc du village pour un montant de 12 837.11 \$;

Que les investissements au centre des loisirs réalisés en 2012 (21 673.30\$), finalement non éligible au programme de subvention du Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (MELS) soient affectés aux fonds réservés pour fin de parc et terrains de jeux;

Que les investissements au centre des loisirs réalisés en 2013 (52 560.14\$) soient répartis entre la subvention du MELS (18 875.00\$) et les fonds réservés pour fin de parc et terrains de jeux;

Que les fonds réservés en provenance des redevances sur les carrières et sablières (incluant les redevances 2013) soient utilisés en totalité pour les dépenses dans le rang de la rivière Noire (honoraires professionnels, ponceau et structure de route).

2013-12-11

Renouvellement du contrat d'assurances générales pour 2014.

Considérant les offres reçues de Promutuel Portneuf-Champlain, ainsi que de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

Considérant que ces offres sont relativement équivalentes;

Considérant que le conseil municipal considère primordial d'encourager l'économie locale.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban renouvelle son contrat d'assurances générales avec Promutuel Portneuf-Champlain pour 2014, selon les termes de leur soumission déposé le 9 décembre 2013, au montant de 19 871.00 \$ + taxes.

2013-12-12

Adoption des dates des séances ordinaires 2014.

Il est proposé par M. Francis Marcotte et unanimement résolu :

Que les dates des séances ordinaires pour l'année 2014 soient les suivantes :

- Lundi 13 janvier 2014
- Lundi 10 février 2014
- Lundi 10 mars 2014
- Lundi 10 avril 2014
- Lundi 12 mai 2014
- Lundi 09 juin 2014
- Lundi 14 juillet 2014
- Lundi 11 août 2014
- Lundi 08 septembre 2014
- Mardi 14 octobre 2014
- Lundi 10 novembre 2014
- Lundi 08 décembre 2014

Bordereau de correspondance.

Aucune correspondance ne fût déposée

Solde au compte chèque, placements et solde de la marge de crédit.

En date du 09 décembre 2013, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 32 378.39 \$. Toujours en date du 09 décembre 2013, la municipalité avait des placements pour un montant de 80 000 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2013-12-13

Comptes à payer.

Il est proposé par M. Christian Caron
et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT \$
ANNULE	4324	0.00 \$
CLAUDE LAVERTU	4326	4 980.72 \$
FQM	4327	3 426.27 \$
MARYSE LEFEBVRE	4328	100.00 \$
J.-C. TESSIER & FILS	4329	178.09 \$
PNEUS ST-MARC	4330	358.16 \$
JOVANY MORISSETTE	4331	63.50 \$
COMITE DU NOËL DU PAUVRE	4332	50.00 \$
LE CHEVALIERS COLOMB	4333	50.00 \$
COMMISSION SCOL. PORTNEUF	4334	50.00 \$
SSQ	4335	1 249.16 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	4336	74.16 \$
DANY TESSIER (REMB. NON-RESID.)	4337	95.00 \$
BELANGER, ALAIN	4338	316.10 \$
CORP. OFFICIERS MUNICIPAUX	4339	333.43 \$
DERY TELECOM	4340	43.10 \$
VINCENT L. DOSTIE	4341	70.00 \$
ELOI MOISAN	4342	208.36 \$
ENVIR'EAU PUIITS	4343	5 518.80 \$
EQUIP. BUREAU PORTNEUF CHAMPL	4344	99.37 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	4345	2 860.94 \$
FALARDEAU PASCAL	4346	517.39 \$
FISET&MARCOTTE	4347	1 758.49 \$
FQM	4348	10.34 \$
GRAYMONT	4349	1 985.46 \$
HAMELIN, JEAN-GUY	4350	450.00 \$
LES HUILES DESROCHES	4351	1 052.55 \$
LANGLOIS ELECTRIQUE	4352	5 261.34 \$
LETTREGE MICHEL DURIVAGE	4353	57.49 \$
DEPANNEUR DUSABLON	4354	87.43 \$
ANNULE	4355	0.00 \$
MATERIAUX AUDET	4356	1 230.99 \$
9204-5624 QUEBEC	4357	37.94 \$
MEUNERIE DYNAMIX	4358	183.85 \$
PERRON MARIO	4359	33.00 \$
DANIEL PETIT(REMB. NON-RESID.)	4360	95.00 \$
EXCAVATION GUILLAUME NAUD	4361	526.84 \$
PROTECTRON	4362	65.36 \$
REAL HUOT	4363	110.56 \$

LE RESEAU MOBILITE PLUS	4364	135.85 \$
SIGNOPLUS	4365	68.99 \$
S.T.E.B.DIV. SINTRA	4366	101.79 \$
J.-C. TESSIER & FILS	4367	30.15 \$
TRANSP. GILLES TESSIER	4368	1 448.69 \$
STEPHANE MARCOTTE	4369	752.99 \$
VILLE DE DONNACONA	4370	20.00 \$
VOHL	4371	36.74 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	4372	260.00 \$
PERRON MARIO	4373	100.00 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	4374	260.55 \$
A ÉTÉ PAYE PAR INTERNET:	DAS, Fédéral	2 068.86 \$
	DAS, Prov.	4 901.98 \$
	Télus	167.59 \$
	Télus Mobilité	72.60 \$
	Visa	4.00 \$
	Hydro Qc	1 144.01 \$
	TOTAL:	36 756.99 \$

TREPANIER, DENISE	4149	467.90 \$
VINCENT L. DOSTIE	4150	762.77 \$
BLOUIN, ETIENNE	4151	673.01 \$
MORISSETTE, YVON	4152	741.45 \$
TREPANIER, DENISE	4153	462.10 \$
VINCENT L. DOSTIE	4154	762.77 \$
BLOUIN, ETIENNE	4155	673.01 \$
MORISSETTE, YVON	4156	765.45 \$
PERRON, JACQUELIN	4157	431.29 \$
TREPANIER, DENISE	4158	465.00 \$
VINCENT L. DOSTIE	4159	762.77 \$
ANNULE	4160	0.00 \$
MORISSETTE, YVON	4161	739.50 \$
BLOUIN, ETIENNE	4162	673.01 \$
TREPANIER, DENISE	4163	465.00 \$
VINCENT L. DOSTIE	4164	779.17 \$
BLOUIN, ETIENNE	4165	673.01 \$
MORISSETTE, YVON	4166	701.45 \$
CARON, CHRISTIAN	4167	305.78 \$
NAUD, BERNARD	4168	786.17 \$
FALARDEAU, GAETAN	4169	305.78 \$
GARNEAU, EMILIE	4170	305.78 \$
BEAULIEU, DENIS	4171	305.78 \$
MARCOTTE, FRANCIS	4172	305.78 \$
MARQUIS, CARMEN	4173	305.78 \$
BERTRAND, MATHIEU	4174	86.97 \$
BRIERE, JACKY	4175	86.97 \$
CHALIFOUR, YVON	4176	44.75 \$
GRONDINES, BENOIT	4177	44.07 \$
HAMELIN, JEAN	4178	89.50 \$
MARCOTTE, DORIS	4179	44.20 \$
MARCOTTE, GUY	4180	44.75 \$
PERRON, JACQUELIN	4181	44.07 \$
PERRON, MARIO	4182	103.68 \$
	TOTAL:	14 208.47 \$

GRAND TOTAL: 50 965.46 \$

Divers et questions

Pas de questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée

2013-12-14

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;
Le maire lève la séance à 20h45

Bernard Naud
maire

Vincent Lévesque Dostie
directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Bernard Naud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »